## Modèle de contrat de sous-traitance de marché privé

Le présent contrat de sous-traitance est conclu entre :

D’une part la société (indiquer la dénomination sociale), ci-après dénommée « Le donneur d’ordre »

(Mentionner la forme juridique de la société) au capital de………………euros

Localisé à……………………………..(siège social), numéro RCS :……………. à (Ville d’immatriculation)

Et d’autre part la société (indiquer la dénomination sociale), ci-après dénommée « Le sous-traitant »

(Indiquer la forme juridique de la société) au capital de………………euros

Sis à……………………………..(siège social), numéro RCS :……………. à (Ville d’immatriculation)

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le contrat suivant a été signé sous seing privé le …………………….. (date de conclusion de l’acte).

L’exécution du projet de (expliquer le type de travaux à réaliser) a été confiée au donneur d’ordre par la société (dénomination sociale), ci-après dénommée « le maître de l’ouvrage ».

Le sous-traitant déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat de base et les a acceptées.

Il certifie disposer du savoir-faire requis ainsi que des moyens matériels, financiers et humains nécessaires pour l’exécution des travaux qui lui seront confiés.

Les parties déclarent également :

* N’avoir jamais fait l’objet de litiges, de cessa ou de faillite ;
* Être hors de toute situation susceptible de restreindre leur pouvoir ou leur capacité ;
* Respecter les règlementations et conditions légales applicables concernant la gestion de leurs ressources humaines.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Par le présent contrat, le donneur d’ordre confie une partie de l’ouvrage présenté ci-dessous au sous-traitant conformément aux conditions mentionnées ci-après.

ARTICLE 2 : Présentation de l’ouvrage à construire

1. Description de l’ouvrage en entier

Les travaux, dont l’une des parties est concernée par le présent contrat, seront réalisés à ……………….. (mentionner l’adresse) sur un terrain enregistré au cadastre de la commune de ………………………… (indiquer le nom de la ville) sous le numéro…………………. (inscrire le numéro de cadastre).

Le permis de construire du dudit terrain a été accordé par (civilité, suivi du nom et du prénom du maire du lieu du projet) le…………….(date de délivrance) par un arrêté municipal du…………….(date de l’arrêté) portant le numéro suivant : ………………...

Une copie dudit permis de construire est disponible en annexe de ce contrat.

1. Partie des travaux sous-traitée

Le sous-traitant s’engage à assurer l’exécution des travaux suivants en respectant les dispositions du présent contrat :

* Présentation détaillée de l’ensemble des travaux ;
* Plans ;
* Calendrier général de réalisation des travaux.

Le changement de matériaux, les missions supplémentaires et toute autre modification apportée au marché feront obligatoirement l’objet d’un accord écrit entre le sous-traitant et le donneur d’ordre.

ARTICLE 3 : Délai

Le sous-traitant s’engage à commencer les travaux susmentionnés dans l les (nombre de jours) qui suivent la date de conclusion de ce contrat. Il est tenu d’assurer leur réaliser effective dans le délai de (nombre de mois et jours) à partir de la date de début des travaux.

Néanmoins, il est possible de prolonger le délai de construction dans les deux cas suivants :

* Retards imputables au donneur d’ordre ;
* Interruption des travaux due à un cas de force majeure.

En dehors de ces motifs, le sous-traitant sera dans l’obligation de payer une indemnité forfaitaire égale à (mentionner le taux d’intérêt de retard) % du prix fixé à l’article 5, et ce, par jour de retard.

ARTICLE 4 : Réception des travaux

Le sous-traitant est réputé avoir reçu les travaux à la date de leur réception par le maître d’ouvrage.

Le donneur d’ordre s’oblige à remettre une copie du procès-verbal de réception des travaux au sous-traitant au plus tard …………….jours après la date d’établissement dudit rapport.

ARTICLE 5 : Prix

1. Prix des prestations

Le sous-traitant et le donneur d’ordre ont fixé d’un commun accord le prix pour la réalisation des travaux sous-traités, objets du présent contrat, à :

 (montant total hors taxe) euros HT, soit (prix toutes taxes comprises) euros TTC, y compris laTVA.

1. Révision des coûts

Le montant du prix fixé ci-dessus fera l’objet d’une réévaluation par application de l’index national « bâtiment tous corps d’Etat ». Le dernier indice publié lors du paiement sera appliqué.

1. Modalités de paiement

Le sous-traitant s’engage à remettre un rapport mensuel sur l’avancement des travaux effectués au donneur d’ordre chaque …………….. (jour du mois concerné) du mois en …………….. (nombre de copies) exemplaires.

Le donneur d’ordre procède au paiement des travaux déjà réalisés après vérification de leur état et des changements éventuels. Le règlement s’effectuera tous les……………….(date d’échéance des factures) du mois par chèque à l’ordre du sous-traitant.

Le règlement des montants dus, émoluments et prix des travaux, au sous-traitant est à la charge du maître de l’ouvrage.

Le donneur d’ordre s’engage à communiquer les rapports du sous-traitant au maître de l’ouvrage dans un délai maximum de…………..jours après leur réception. En cas de non-approbation, le maître de l’ouvrage est tenu de fournir une explication valable. L’irrespect de cette obligation emportera approbation du compte-rendu.

Sur chaque paiement mensuel, il sera retenu 5% à titre de garantie, de compensations de retard et autres indemnités prévues par le présent contrat. Si le sous-traitant respecte tous ses engagements, la garantie retenue lui sera remboursée.

En cas de refus de prise en charge du paiement par le maître de l’ouvrage, le donneur d’ordre s’acquittera des sommes dues au sous-traitant. En outre, ce dernier bénéficiera d’une indemnité s’élevant à ………………. (taux d’intérêt de retard) % par mois calculée sur les montants à régler en cas de décalage ou de retard de paiement.

ARTICLE 6 : Obligations du sous-traitant

1. Exécution des travaux

Le sous-traitant s’oblige à réaliser les travaux qui lui sont confiés conformément aux dispositions précisées dans le présent contrat et aux règles régissant son métier. Il devra s’assurer de l’intégrité des travaux déjà effectués, et ce jusqu’à la livraison.

Il supporte l’ensemble des charges relatives aux ouvrages ayant fait l’objet d’une sous-traitance.

Le sous-traitant assistera lui-même ou à défaut, par l’intermédiaire d’un représentant, à toutes les réunions portant sur les travaux sous-traités.

1. Obligation d’information

Le sous-traitant est tenu d’informer le donneur d’ordre sur tous les problèmes rencontrés dans l’exécution de ses missions.

1. Responsabilités contractuelles et envers les tiers

Le sous-traitant est tenu envers le donneur d’ordre à une obligation de résultat. Toutefois, il ne peut pas être tenu pour responsable pour un fait imputable au donneur d’ordre ou en cas de force majeure.

Les préjudices occasionnés par la réalisation des travaux prévus dans ce contrat et affectant autrui relèvent aussi de sa responsabilité.

Par ailleurs, le sous-traitant est dans l’obligation de fournir une garantie de parfait achèvement comme le précise l’article 1792-6 du Code civil.

1. Assurances

Le sous-traitant déclare avoir souscrit une police d’assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers auprès de la compagnie d’assurances ……………… :

* n° de la police d’assurance : ………………… ;
* date : …………………..
1. Sous-traitance du sous-traitant

Il est interdit au sous-traitant de sous-traiter tout ou partie des travaux à réaliser, sauf accord écrit et préalable du donneur d’ordre.

ARTICLE 7 : Obligations de l’entrepreneur

1. Organisation des travaux

Le donneur d’ordre met en œuvre les dispositions générales relatives à l’hygiène et à la sécurité du chantier ainsi que le personnel s’occupant des travaux faisant l’objet du contrat principal. Il assure la coordination entre ces mesures et les dispositions requises pour la réalisation des travaux confiés au sous-traitant.

1. Obligation d’information

Le donneur d’ordre s’oblige à tenir le sous-traitant informé des événements relevant de sa responsabilité et qui seraient susceptibles d’engendrer un retard dans l’exécution des travaux. Il en est de même pour tout incident nécessitant l’application de mesures particulières.

Il s’engage à communiquer au maître de l’ouvrage toutes les remarques et réclamations du sous-traitant.

1. Obligation de présentation

Dès la signature de ce contrat, le donneur d’ordre s’engage à faire valider les modalités de paiement par le maître de l’ouvrage et le sous-traitant selon les conditions suivantes.

1. La garantie de paiement

Le donneur d’ordre fournit au sous-traitant la caution personnelle et solidaire de la banque agréée dénommée (indiquer le nom de l’établissement financier concerné). Un exemplaire de l’acte de caution est disponible en annexe.

ARTICLE 8 : Condition suspensive

Le présent contrat est soumis à la condition suspensive d’agrément du sous-traitant permettant au donneur d’ordre de suspendre le paiement des travaux effectués par le maître de l’ouvrage.

Les parties aux présentes s’accordent sur l’échéance relative à la réalisation de cette condition suspensive. En l’absence de réponse avant la date convenue ou en cas de refus du maître de l’ouvrage, le présent contrat de sous-traitance sera considéré comme caduc.

ARTICLE 9 : Résiliation du contrat

1. Résiliation

Le présent contrat est résilié de plein droit sans aucune formalité ni compensation pour les parties dans les trois cas suivants :

* résiliation du contrat principal sans aucune faute imputable au donneur d’ordre. Le sous-traitant sera rémunéré proportionnellement aux travaux qu’il aura réalisés en fonction de la somme perçue par le donneur d’ordre de la part du maître de l’ouvrage.
* non-respect de ses obligations contractuelles par l’une des parties concernées. Aucune indemnité ne sera versée au responsable.
* erreur commise par le donneur d’ordre engendrant l’annulation du contrat principal avec le maître de l’ouvrage. Ce dernier est ainsi tenu de dédommager le sous-traitant pour compenser les pertes occasionnées par la résiliation.
1. Effet de la résiliation

Si le présent coontrat est annulé, le sous-traitant est tenu d’évacuer ses équipements et installations du chantier dans un délai maximum de ……………..(jours) à compter de la notification.

Toutefois, si un accord est conclu entre le donneur d’ordre et le sous-traitant, les matériels et infrastructures peuvent être conservés sur place.

ARTICLE 10 : Clause attributive de compétence

Le présent contrat de sous-traitance est soumis au droit français.

Les litiges relatifs à l’interprétation, à l’exécution ainsi qu’à la légalité de ce contrat seront de la compétence du tribunal de ………………… (ville).

ARTICLE 11 : Domiciliation des parties

Pour l’exécution du présent contrat, les parties sont domiciliées à leur siège social. L’adresse est indiquée en tête de ce document.

ARTICLE 12 : Frais

Tous les frais relatifs à l’établissement de ce contrat sont à la charge de ………………… (nom et prénom).

Fait à ………………… (ville), ………………… le ………………… (date).

En ………………… (nombre de copies) exemplaires

(Signatures des parties)